



Intéressement et participation 2018

Suite aux résultats obtenus par le Groupe et présentés ce 21 février, vous trouverez ci-dessous les montants de participation et d'intéressement que vous allez percevoir en 2018.

Rémunération annuelle (€)	Montant intéressement (€)	% intéressement	Montant participation (€)	% participation	Montant rétribution collective (€)	% rétribution collective	En mois de salaire
20 000	1 970	9,9	990	5,0	2 960	14,8	1,8
30 000	2 120	7,1	1 060	3,5	3 180	10,6	1,3
40 000	2 260	5,7	1 310	3,3	3 570	8,9	1,1
50 000	2 410	4,8	1 570	3,1	3 980	8,0	1
60 000	2 550	4,3	1 820	3,0	4 370	7,3	0,9
70 000	2 690	3,8	2 080	3,0	4 770	6,8	0,8
80 000	2 840	3,6	2 330	2,9	5 170	6,5	0,8



Grâce aux accords intéressement et participation signés par FOCom, vous allez bénéficier en 2018 d'un montant de rétribution collective allant de 0,8 à 1,7 mois de salaire. Si on note une baisse de la participation, l'augmentation de l'intéressement fera qu'au global chaque salarié touchera en moyenne 150 euros en plus (fourchette entre 149 et 160 €) que l'an dernier. Le montant de la participation sera versé sur la paie d'avril, celui de l'intéressement sur la paie de mai, si vous ne choisissez pas de les placer.

Les excellents résultats d'Orange sont à mettre au compte des salariés et doivent donc se traduire par des augmentations collectives significatives pour tous les personnels, venant en plus de l'intéressement et de la participation. C'est ce que FOCom exigera dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

FOCom continue à se battre pour un 13^e mois pour tous qui serait pérenne et rentrerait dans le calcul des retraites